

Négociations 2025 – 2029



*Demandes syndicales particulières
Secteur génie civil et voirie
«Soudeur»*

*Document déposé électroniquement
le 11 décembre 2024*

Demandes syndicales pour les soudeurs

Secteur Génie civil

Chef d'équipe	Art. 4.02 2)	Inclure soudeur dans cette règle particulière.
Période de probation	Art. 15.01 3)	Ajouter soudeur
Droit de rappel	Art. 15.02 2)	Ajouter soudeur
Mobilité	Art. 15.12	Ajouter soudeur
Préavis de mise à pied	Art. 16.01 5)	Ajouter soudeur
Récupération d'outils et effets personnel	Art. 19.01 4) j)	Ajouter soudeur
Indemnité de présence : Règle particulière pour travaux d'installation de pipeline pour le transport de gaz naturel ou de pétrole	Art. 19.03 1.1)	Ajouter soudeur
Primes	Art. 23.02	Ajouter soudeur
	Art. 23.04	Ajouter soudeur
Particulier à la soudure	Art. 25.06	<p>Ces deux procédés sont régis par <i>La Loi sur les appareils sous pression</i> (L.R.Q. c. A-20.01) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter un procédé <i>Flux-cored arc welding (FCAW or FCA)</i> - Ajouter le procédé <i>SMAW (SHIELDED METAL ARC WELDING)</i>
Équipement	Art. 26.06 20)	Ajouter un protecteur pour les gants, vêtements antifeu, masque full face ventilé,
Salaires		Bonification des salaires pour les soudeurs